

SERVICE / DIVISION	Direction générale / Administration	No SD SD-2024-1822
OBJET	Déposer au conseil municipal les rapports d'activités du Conseil des Lavalloises pour les années 2022 et 2023	
No dossier(s) interne(s) :		
No LV :	NE S'APPLIQUE PAS	
DISTRICT(S) :		
Date CE souhaitée :	2024-05-22	
Date CM souhaitée :	2024-06-04	

SERVICE / DIVISION	Direction générale / Administration	No SD SD-2024-1822
---------------------------	-------------------------------------	------------------------------

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>
2023-11-07	CM-20231107-1014	ADOPTION - MANDAT RÉVISÉ - CONSEIL DES LAVALLOISES

Résumé

ATTENDU QUE, par sa résolution CM-20190312-166, le conseil municipal constituait le Conseil des Lavalloises et établissait son mandat;

ATTENDU QUE la Politique-cadre en matière de gouvernance prévoit que le Secrétariat de la gouvernance procède périodiquement à une révision des mandats de toutes les instances internes de la Ville. Les révisions visent à faire des ajustements et des modifications qui notamment clarifient des dispositions, améliorent le fonctionnement et reflètent de nouvelles responsabilités, en plus de tenir compte des résultats des évaluations de la performance de l'instance ainsi que des commentaires de leurs membres;

ATTENDU QUE les modifications proposées sont surtout des ajustements de forme qui visent à assurer la cohérence interne et à mettre à jour certaines dispositions standard applicables à toutes les instances internes. Certaines dispositions sont retirées parce qu'elles sont inutiles, alors que d'autres visent à refléter les pratiques actuelles ou à les alléger, en plus de tenir compte des résultats des évaluations de la performance de l'instance ainsi que des commentaires de leurs membres. De plus, certaines dispositions ont été ajoutées pour encadrer la procédure par laquelle les mandats sont confiés au comité par le comité exécutif et comment le comité peut faire des suggestions de mandats ou de sujets au comité exécutif. Aucune modification n'est proposée concernant les rôles, les responsabilités ou la composition du comité;

ATTENDU QUE le Secrétariat de la gouvernance recommande d'adopter le mandat révisé joint au sommaire décisionnel, qui remplace le mandat de ce comité approuvé par la résolution CM-20190312-166;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra El-Helou
 APPUYÉ PAR : Aglaia Revelakis

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le mandat révisé du Conseil des Lavalloises joint au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ

(SD-2023-5265)

<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>
2023-04-04	CM-20230404-349	DÉPÔT - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021 - CONSEIL DES LAVALLOISES

Résumé

de prendre acte du rapport d'activités du Conseil des Lavalloises pour l'année 2021.

(SD-2023-1109)

<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>
2021-04-14	CM-20210414-349	DÉPÔT - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020 - CONSEIL DES LAVALLOISES

Résumé

de prendre acte du rapport d'activité du Conseil des Lavalloises pour l'année 2020.

(SD-2021-1614)

<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>
2019-03-12	CM-20190312-166	CONSTITUTION ET MANDAT - CONSEIL DES LAVALLOISES

Résumé

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Virginie Dufour
 APPUYÉ PAR : Aglaia Revelakis

et résolu à l'unanimité:

de constituer le Conseil des Lavalloises et établir son mandat;

de mandater le Secrétariat de la gouvernance afin de procéder au recrutement des membres et de présenter ses recommandations en vue de leur nomination.

ADOPTÉ

(SD-2019-988)

CONTEXTE / JUSTIFICATIONS

En conformité avec son mandat, le Conseil des Lavalloises se doit de transmettre, les rapports de ses travaux pour les années 2022 et 2023 au Conseil municipal.

SERVICE / DIVISION	Direction générale / Administration	No SD SD-2024-1822
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS		
ASPECTS FINANCIERS NE S'APPLIQUE PAS		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES Dépôt au conseil municipal		
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS		
REMARQUE(S)		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au Conseil municipal de prendre acte des rapports d'activités du Conseil des Lavalloises pour les années 2022 et 2023.		